A Paris ce 18 mars 1663.
1077.

A la Princ.
Sophie Louise
Pr. d'Orange.

Madame;

J'ay été capable de
Je voudroij me pouuoir souuenir de quelq[ue] chose pour faire
faire connoitre à V.A. que je pretendois
estre Lecteur d'une Piece de sa main dans l'espace de 8 jours.
Helas, madame, quelque impatience qu'ayt eu Mr mon pere
de mettre une Abbesse en nature
je n'ay jamais eu assez d'ambition pour oser demander une
pour qui j'ay eu de l'estime en cette qualité de temps en temps
femme de cette Qualité a une Abbesse. Tout ce dont j'ay ouy l'im-
portune n'a été que de me vouloir rendre raison de la Perspective,
de la quelle j'avoüe, madame, que j'ay pris la liberté de croire
que dans le temps de trois années elle auroit trouué en l'Univers
de m'obliger d'un gracieux souuenir, de que je n'aurois qu'a l'en
sommer sur mon depart. Cela n'estant point arriué, madame,
sous V[ot]re bon plaisir, j'oublie le bon cœur de la Perspective comme
elle m'a oublié, et m'adresse tout de nouueau a une tres
profond
respect que je doibs, à la tres-digne dame Abbesse, qui —
venant de me donner si grande occasion de la parler, je m'accom-
pli d'elle vendre digne et dame Religieux
que par le positif exemple de la sainte vie de son —
officiere, et me faire jouir d'une grace que j'estimeray à
tout mon Cabinet
plus haut prix que tout le monde, tres-marri de —
ce que je ne pourray
auter l'honneur de
luij en aller rendre mes tres-Ebles
remercimens en personne, ayant ordre
obligé que pour moy de retourner
d'orenge par la franche Comté, sans que mes affaires
me permettent
aye lieu d'espere que je puisse jamais revoir
madame
la france. Je fay donc estat de m'embarquer sur le
Rein à Basle, et comme cette diocese me dicte encore
tres
pour de Strasbourg, pour manquer à ce que je —
dicte à S.A.E. tres-Ebles, je supplie de a cette Eccre
V.A. de vouloir songer s'il y a chose en son service
pour me pouuoir rendre assez heureux pour auoir Rabiné
de luij témoigner par mon obeissance
de ou ailleurs,
à quoy je
j'estime la gloire d'Etre creu &c.

Pour Ebles tres. de
et dejà tres-obligé Serf

V.A. pourra dans la bonté de me
vouloir gratifier d'un gage de ses bonnes
graces, de la supplie de le faire consigner au Serf
de Mr. l'Ambassr. Boreel. Il est de la meme Perfection que son Port, le doit
Perpl. tirant de Cologne dans Mr. de Bolsme, et aura bien soin de me le faire
tenir.

© Koninklijke Bibliotheek
KA 49-2, p. 1077
https://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/6428